

# Tableau synoptique

## STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE DE LA CHARTE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS (2003 – 2020)

OBJECTIFS ET AXES PRIORITAIRES DE DEVELOPPEMENT	MESURES
<p>La Charte de Développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais s'inscrit dans la durée. Elle prend en compte l'évolution démographique de son territoire (projections INSEE 2030), sa vitalité démographique (indice de jeunesse de 1,06) et le vieillissement de sa population.</p> <p>L'accroissement de cette population est essentiellement d'origine allogène. Ce phénomène génère une urbanisation spontanée, jusqu'ici peu organisée, notamment sur les limites du territoire. Il provoque également une insuffisance croissance des services de proximité. Au sud, la croissance exponentielle de l'agglomération orléanaise présage un phénomène d'échanges accrus dans la décennie.</p> <p>Ce double mouvement démographique et les constats qui en découlent ont conduit les élus et les forces vives du territoire à faire un choix volontariste : maintenir et renforcer la personnalité et l'identité du Pays, compenser les faiblesses structurelles de son territoire, accroître son rayonnement, développer l'emploi.</p> <p>Ce scénario peut bénéficier de l'occasion provoquée par la réalisation annoncée de l'autoroute A 19. Cet investissement structurant majeur, prévu dans les 6 prochaines années sur un espace qui concerne essentiellement le territoire, devrait provoquer un dynamisme accéléré. Le Pays propose un développement durable au profit d'un espace favorable à l'intégration des populations qui s'installent tout en conservant ses caractéristiques rurales propres.</p>	
<p><b>OBJECTIF 1 :</b></p> <p><b><u>POUR SUIVRE UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE</u></b></p> <p><b>AXE 1 : POUR SUIVRE LES EFFORTS ENGAGÉS EN MATIÈRE DE PRÉSERVATION DE LA NAPPE DE BEAUCE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuivre l'application du Contrat rural en cours (2006)</li> <li>- négocier un nouveau contrat de territoire avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie</li> <li>- mettre en place des actions de sensibilisation auprès de la population, des industriels et des agriculteurs</li> <li>- mettre en place des mesures de prévention des risques industriels et naturels</li> <li>- développer une politique d'assainissement non collectif</li> </ul>

# Tableau synoptique

## STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE DE LA CHARTE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS (2003 – 2020)

<p><b>AXE II : VEILLER A LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS TOUTES SES COMPOSANTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en valorisant la diversité et la qualité environnementale du Pays</li>   <li>- en valorisant la qualité des productions agricoles</li> </ul> <p><b>OBJECTIF 2 :</b></p> <p><b><u>CONFORTER LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</u></b></p> <p><b>AXE III : DÉSENCLAVER LE TERRITOIRE</b></p> <p>1) en améliorant les conditions de liaisons internes au Pays et vers l'agglomération orléanaise et les territoires limitrophes (Région parisienne)</p> <p>2) en favorisant le développement de réseaux d'infrastructures haut-débit sur le territoire du Pays</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réhabiliter le patrimoine bâti</li> <li>- aménager des itinéraires touristiques</li> <li>- mener des actions de protection de la flore et de la faune</li>   <li>- mettre en place des actions visant à améliorer la qualité des produits, à les valoriser</li> <li>- entreprendre des démarches collectives</li>   <li>- rétablir le service voyageur ferroviaire Orléans Pithiviers Malesherbes</li> <li>- aménager la RN 152 (axe prioritaire traversant le Pays du nord au sud)</li> <li>- assurer une liaison à 3 voies entre Pithiviers et la future autoroute A 19 (diffuseur d'Escrennes)</li> <li>- poursuivre l'aménagement de la RD 921 (mise à trois voies entre Etampes et la limite du Loiret)</li> <li>- Aménagement de la RN 20 autour de Boisseau</li> <li>- Examen d'une réflexion sur l'inter-modalité route / fer dans cette zone (Franges Franciliennes)</li> <li>- améliorer les liaisons routières départementales (RD 975, RD 948, RD 30)</li> <li>- mettre en place des actions innovantes en matière de transports à la demande</li>   <li>- développer un maillage de lieux d'accès multimédia sur le territoire en direction des entreprises</li> <li>- soutenir des initiatives innovantes en matière de NTIC</li> <li>- mettre en réseau les acteurs du Pays pour le développement des échanges et la mutualisation des pratiques</li> </ul>
--	---

# Tableau synoptique

## STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE DE LA CHARTE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS (2003 – 2020)

<p>3) en facilitant le développement des transports intérieurs collectifs ou individuels</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- recherche de structures aptes au développement de ces transports de proximité et de circuits opérationnels</li> </ul>
<p><b>AXE IV :</b></p> <p><b>FAVORISER LES COMPLÉMENTARITES AVEC LES ZONES D'INFLUENCE VOISINES</b></p> <p>l'agglomération orléanaise, en renforçant l'attractivité des villes du Pays le sud de l'Essonne et le sud de la Seine-et-Marne, en recherchant les concordances touristiques et culturelles</p> <p><b>ET ASSURER, AINSI, UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ENTRE LE PAYS ET SES VOISINS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en renforçant le niveau d'attractivité du Pays et en valorisant ses atouts</li> </ul> <p><b>AXE V :</b></p> <p><b>AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET ADAPTER L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS</b></p> <p>1) en renforçant les services à la population</p> <p>2) en poursuivant l'implantation et le maintien des commerces de proximité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Affirmer le rôle stratégique des deux villes pôles : Pithiviers et Malesherbes</li> <li>- Développer un maillage entre ces pôles-centres, les centres - bourgs et les communes rurales</li> <li>- assurer la pérennité de l'hôpital de Pithiviers (coopération avec les autres hôpitaux)</li> <li>- réaliser en partenariat avec l'Etat, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs concernés, un schéma de répartition des services cohérents, à l'échelle du Pays</li> <li>- assurer, par des actions exemplaires, la continuité des services à la population, en matière de santé notamment ( actions de prévention en direction des jeunes, médiation et conseil aux familles...)</li> <li>- mettre en cohérence des mesures d'accompagnement des personnes âgées et des solutions alternatives de soins à domicile</li> <li>- former les personnels municipaux et associatifs</li> <li>- poursuivre les programmes ORAC en faveur de l'artisanat et du commerce</li> <li>- développer les actions d'animations commerciales</li> </ul>

# Tableau synoptique

## STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE DE LA CHARTE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS (2003 – 2020)

<p>3) en développant la dimension touristique et sportive du Pays</p> <p><b>OBJECTIF 3 :</b> <b><u>CRÉER LES MEILLEURES CONDITIONS POUR L'ATTRACTIVITÉ ET LA PROSPÉRITÉ DU PAYS</u></b></p> <p><b>AXE VI : CONFORTER ET VALORISER L'EMPLOI</b></p> <p>1) en requalifiant les zones d'activités existantes sous réserve d'intercommunalité</p> <p>2) en développant une stratégie d'aménagement autour des deux zones industrielles créées auprès des diffuseurs de l'A19</p> <p>3) en renforçant les pôles d'excellence</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- encourager l'artisanat d'art</li> <li>- inciter à la création de commerces multi-services et renforcer les commerces de proximité existants en milieu rural</li> <li>- créer des produits touristiques nouveaux (circuits thématiques, itinéraires touristiques, parcours en milieu naturel...), en liaison avec les départements de l'Essonne, de Seine-et-Marne et l'Eure et Loir ainsi qu'avec le Val de Loire</li> <li>- développer et optimiser les équipements (sportifs, associatifs, touristiques etc...) en vue d'une amélioration de l'offre de loisirs</li> <li>- veiller à l'accompagnement sportif des enfants et des adolescents</li> <li>- développer la professionnalisation et la mise en réseau des acteurs touristiques et sportifs</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser l'intercommunalité autour de ces zones, aider à leur modernisation, les équiper en NTIC, les agrandir</li> <li>- créer, par étapes successives, les deux zones d'activités d'Escrennes / St Eutrope et d'Auxy</li> <li>- assurer l'unité de conception de la réalisation et de la commercialisation de ces deux zones</li> <li>- assurer les connexions de ces zones avec les communes environnantes</li> <li>- créer les conditions d'une présentation permanente des produits et savoir-faire du Pays</li> <li>- mettre en commun les compétences et les moyens dans le domaine de la promotion, de la formation et des ressources humaines</li> <li>- créer un réseau d'échanges des acteurs économiques</li> </ul>
---	---

# Tableau synoptique

## STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE DE LA CHARTE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS (2003 – 2020)

<p>4) en disposant d'une meilleure connaissance des besoins de formation</p> <p>5) en créant une infrastructure de formation</p> <p>6) en renforçant l'accueil des très petites entreprises</p> <p>7) en revalorisant l'emploi agricole</p> <p><b>AXE VII :</b></p> <p><b>MAITRISER LES PHÉNOMENES D'URBANISATION ANNONCÉS</b></p> <p>1) en organisant une gestion préventive de l'habitat (habitat adapté aux besoins et équilibré aux plans social et spatial)</p> <p>2) en concevant des documents d'urbanisme à l'échelle communale et intercommunale</p> <p>3) en organisant des réserves foncières en accord avec les collectivités territoriales concernées</p> <p><b>AXE VIII : RENFORCER L'IMAGE DU PAYS</b></p> <p>1) en affirmant son identité culturelle</p> <p>2) en développant un sentiment d'appartenance au territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- évaluer les ressources humaines du Pays et la qualification de la main d'œuvre</li> <li>- organiser des opérations inter - entreprises pour améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi</li>   <li>- créer une antenne locale du CNAM</li> <li>- créer un centre d'accueil des TPE à Pithiviers</li>   <li>- mettre en place des formules proposant des services à temps partagé</li>   <li>- établir une nouvelle définition de la vocation des sols ( SCOT)</li> <li>- maîtriser la production de logements (construction, réhabilitation, respect de la HQE...) et leur gestion par une centralisation de l'offre et de la demande</li> <li>- mettre en place des dispositifs de suivi des politiques de logements en liaison avec les partenaires de l'habitat</li>   <li>- aider à la constitution de réserves foncières communales (études préalables, achats de terrains)</li>   <li>- autour des symboles historiques et culturels du pays (château de Malesherbes, Yèvre-le-Châtel, Bellegarde, Chilleurs-au-Bois, Pithiviers, etc...)</li>   <li>- valoriser les éléments du terroir de Beauce et du Gâtinais (animations culturelles et artistiques, circuits thématiques comme la Route du blé) en corrélation avec les initiatives des départements de l'Eure et Loir, de la Seine et Marne et de l'Essonne</li> </ul>
---	--

# Tableau synoptique

## STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE DE LA CHARTE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS (2003 – 2020)

<p>3) en valorisant une image forte et cohérente du Pays</p> <p>4) en modifiant ses relations avec l'agglomération orléanaise</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- mettre en réseau les acteurs, inventorier et mettre en commun les connaissances, compétences et expériences</li><li>- créer un portail Internet du Pays</li> <li>- communiquer sur les atouts du pays<ul style="list-style-type: none"><li>⇒ pour favoriser l'implantation d'entreprises</li><li>⇒ pour organiser l'accueil des nouveaux habitants</li></ul></li><li>- organiser la participation active des habitants</li> <li>- provoquer un dialogue permanent avec les acteurs institutionnels du développement de l'agglomération orléanaise (Université, lycées et établissements professionnels, organismes consulaires, entreprises, clubs, etc...)</li></ul>
---	---